

Mort de Rémi Fraisse - Non-lieu : sept ans plus tard, le déni de l'État continue

samedi 27 mars 2021, par [NPA / NPA l'Anticapitaliste](#) (Date de rédaction antérieure : 24 mars 2021).

Mardi 23 mars, la Cour de Cassation a rendu un arrêt rejetant le pourvoi formé par les proches de Rémi Fraisse suite au non-lieu, formulé par la Cour d'appel de Toulouse en janvier 2020, blanchissant le gendarme auteur du tir de grenade mortel à Sivens le 26 octobre 2014.



Crédit Photo. Photothèque Rouge/ JMB

Rémi Fraisse, militant écologiste de 21 ans, avait été tué lors d'une intervention de gendarmes mobiles contre la ZAD de Sivens, mise en place par les opposantEs à un projet de barrage destructeur pour l'environnement.

Le projet de barrage a depuis été abandonné, et les grenades alors utilisées par les gendarmes interdites d'utilisation, mais rien n'y fait : l'État persiste dans le déni et l'institution judiciaire le soutient, au terme d'une procédure entachée d'irrégularités manifestes (pas d'appel à témoins, refus d'organiser une reconstitution, etc.).

Dans un communiqué, la famille de Rémi Fraisse dénonce « le déni par l'État français de la dangerosité de ses armes utilisées en maintien de l'ordre, le déni des violences commises par les forces de l'ordre, le déni d'une doctrine de gestion des foules qui ne protège plus mais qui blesse, mutilé et tue » et rappelle que Rémi a été tué lors d'une opération d'une violence extrême dans le seul but « de tenir un chantier vide de tout matériel et alors même que le lendemain, un rapport d'experts allait déclarer le projet de barrage disproportionné et méconnaissant les directives environnement et eau ».

Les proches de Rémi Fraisse annoncent qu'ils et elles envisagent un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, et entendent obtenir justice et établir les responsabilités à tous les niveaux, jusqu'au ministère de l'Intérieur, dirigé à l'époque par un certain Bernard Cazeneuve.

Le NPA exprime toute sa solidarité avec les proches de Rémi Fraisse, et plus largement avec toutes les victimes de violences policières et leurs proches, confrontés au déni organisé aux plus hauts sommets de l'État, et continuera de se mobiliser à leurs côtés. Comme le rappelle la famille de Rémi dans son communiqué : « Pas de justice, pas de paix. Ni oubli ni pardon. Hommage à toutes les

victimes de la violence de l'État ».

Montreuil, le 24 mars 2021

NPA

P.-S.

• Publié le Mercredi 24 mars 2021 à 13h11.

<https://lanticapitaliste.org/communique/mort-de-remi-fraisse-sept-ans-plus-tard-le-deni-de-letat-continue>